

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021

Le seize avril deux mille vingt-et-un à dix neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Ercheu, légalement convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur François Lamaire, maire.
Étaient présents : Lamaire François - Morel Nadine - Oyon René - Boddaert Dominique - Keller Lysiane - Boitel Catherine - Teyssandier Sylvain - Tiron Daniel - Sauveaux Pascal - Vanlangendonck Xavier - Delimauges Didier.

Absents excusés : Buisset Anne-Laure et Carpentier Jean-François qui donnent pouvoir à Lamaire François - Duhautoy Damien qui donne pouvoir à Teyssandier Sylvain - Potier Nathalie qui donne pouvoir à Morel Nadine

Secrétaire de séance : Morel Nadine

Publié le 26 avril 2021

Approbation du procès-verbal du 17 novembre 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET DE L'EAU

La présidence de séance est assurée par Mme Nadine Morel, 1^{ère} adjointe.

Le compte administratif 2020 du service de l'eau est présenté comme suit à l'assemblée :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	93 819.71 €
		- recettes	:	81 126.41 €
		- solde d'exécution	:	- 12 693.30 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	100 689.84€
				<i>Reste à réaliser : -120.00€</i>
		- recettes	:	20 518.66 €
				<i>Reste à réaliser : 25 000.00€</i>
		- solde d'exécution	:	- 80 171.18 €

Soit résultat cumulé au 31.12.2020 : - section d'exploitation : excédent de 165 129.81€
- section d'investissement : excédent de 87 581.01€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 du service de l'eau.

COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET DE L'EAU

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion du service eau dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RÉSULTAT EAU 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2019	Virement à la section de fonctionnement	Résultat exercice 2020	Reste à réaliser	Affectation de résultat pour l'exercice 2021
Investissement	142 872.19		-80 171.18	24 880.00	87 581.01
Fonctionnement	177 823.11		-12 693.30		165 129.81

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	165 129.81 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	165 129.81 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	62 701.01 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	165 129.81 €

PRIX DE L'EAU 2021

Monsieur le maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de l'eau pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs.

Le prix de l'eau pour 2021 sera de 1.10€ le m³ pour Ercheu et 1€ le m³ pour la commune de Moyencourt.

BUDGET PRIMITIF 2021 DU SERVICE D'EAU

Le projet de budget primitif 2021 du service d'eau est présenté comme suit à l'assemblée :

- section d'exploitation	:	- dépenses	:	233 229.81 €
		- recettes	:	233 229.81 €
- section d'investissement	:	- dépenses	:	119 201.01 €
		- recettes	:	119 201.01 €

soit un total de budget 2021 du service d'eau de 352 430.82€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du service d'eau.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET COMMUNE

La présidence de séance est assurée par Nadine Morel, 1^{ère} adjointe.

Le compte administratif 2020 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement	:	- dépenses	:	504 544.54 €
		- recettes	:	605 842.97 €
		- solde d'exécution	:	101 298.43€

- section d'investissement	:	- dépenses	:	581 826.26 €
		<i>Reste à réaliser</i>	:	<i>151 500.00 €</i>
		- recettes	:	533 410.87 €
		<i>Reste à réaliser</i>	:	<i>305 000.00€</i>
		- solde d'exécution	:	- 48 415.39 €

Soit résultat cumulé au 31.12.2020 : section de fonctionnement : excédent de 365 741.80 €
section d'investissement : déficit de 211 944.24€

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune.

COMPTE DE GESTION 2020 - BUDGET COMMUNE

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2021

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux en 2021 avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

- taxe foncière bâti	:	9.31% + taux TFB départemental 25.54% soit 34.85 %
- taxe foncière non bâti	:	22.51%
- CFE	:	16.25%

pour un produit attendu de 190 469 €.

SUBVENTIONS 2021

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations de la commune et extérieures :

- CCAS	: 2000€
- Club arcéen du 3ème âge	: 170 €
- Ercheu Gym	: 170 €
- Voisines et Compagnies	: 170 €
- Société de chasse	: 170 €
- Les Bout'choux (ABCDE)	: 170 €
- Comité des fêtes d'Ercheu	: 170 €
- Croix Rouge de Roye	: 50 €
- les Restos du Coeur	: 50 €

Ces subventions seront versées sur présentation des comptes de chaque association.

AFFECTATION DE RÉSULTAT COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat compte administratif 2019	Virement à la SF	Résultat exercice 2020	Reste à réaliser	Affectation de résultat pour l'exercice 2020
Investissement	-163 528.85		-48 415.39	152 900	-59 044.24
Fonctionnement	583 355.46	318 912.09	101 298.43		365 741.80

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	365 741.80
Affectation obligatoire:	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	59 044.24
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	306 697.58
Total affecté au c/ 1068 :	59 044.24
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 211 944.24

Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	306 697.56
--	-------------------

BUDGET PRIMITIF 2021 – COMMUNE

Le projet de budget primitif 2021 de la commune est présenté comme suit à l'assemblée :

- section de fonctionnement :	- dépenses :	850 525,56 €
	- recettes :	850 525,56 €
- section d'investissement :	- dépenses :	501 878.35 €
	- recettes :	501 878.35 €

soit un total de budget primitif 2021 de 1 352 403.91 €.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune.

FRAIS SCOLAIRES COMMUNES EXTÉRIEURES

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les frais scolaires des communes extérieures dont les enfants fréquentent les écoles d'Ercheu et d'appliquer les tarifs pour l'année scolaire 2020-2021 suivants:

classes maternelles	488 €
classes primaires	388€

PRESTATIONS EN RAPPORT AVEC LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DANS LES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de « Prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public ». Des diagnostics techniques présentant une évaluation des moyens d'aération des bâtiments et d'autre part la réalisation d'une campagne de mesures de polluants conformément aux obligations réglementaires seront réalisés sur les bâtiments cités ci-après.

Cette opération rentre dans le cadre du « groupement de commandes portant sur des prestations en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments recevant du public. ».

En sa qualité de coordonnateur, la FDE 80 a procédé, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à la préparation et la passation d'un accord-cadre à bons de commande avec l'entreprise ITGA en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement.

Le coût total TTC de l'opération est de 3 666 €, frais du coordonnateur compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver l'opération présentée pour un coût de 3 666 € TTC ;
- D'inscrire au budget la totalité du coût des prestations, TVA comprise pour un montant de 3 666 € ;
- De verser au coordonnateur, en application de l'acte constitutif du groupement de commandes le montant de prestations payés à ITGA et les frais de coordination ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à partir de janvier 2023, les collectivités locales auront l'obligation d'utiliser l'instruction comptable M57. Il est proposé à la commune de passer à cette nomenclature dès janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents ;

ADOpte la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022.

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget principal de la commune

AUTORISE Monsieur le maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CRÉATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE

En raison de l'avancement de grade des agents techniques M. Moreau et M. Dromat, il convient de créer deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de les inscrire au tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité (14 voix pour et 1 abstention) de créer 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Adjoint administratif (tenue de l'agence postale communale)	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 17.5 heures
Adjoint administratif (mairie)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 35 heures
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 27 heures
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 13.5 heures
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2 à raison de 17.5 heures
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 27 heures
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 13.5 heures
Garde champêtre	Garde champêtre chef principal	1 à raison de 8 heures
Animation	Adjoint animation principal de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 25 heures
	Adjoint animation de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 17,5 heures
		1 à raison de 14,5 heures
		1 à raison de 32 heures
		1 à raison de 15 heures
Social	Agent social 2 ^{ème} classe	1 à raison de 28.70 heures
Médical	Médecin de 2 ^{ème} classe	1 à raison de 35 heures

QUESTIONS DIVERSES

- Eglise : M. Vanlangendonck informe qu'il faudrait mettre une bouteille de propane au lieu de butane. Il demande également que des rampes soient installées.

Séance levée à 22h48.